

DOSSIER DE PRESSE

Le programme Leader
officiellement ouvert
en Sologne et Bocage
bourbonnais

Votre contact presse :

Lucas Jacquart

04 70 35 26 61 • 06 70 69 84 83

l.jacquart@sologne-bocage-bourbonnais.fr

www.sologne-bocage-bourbonnais.fr



Dossier de presse

Contact presse :

Lucas JACQUART, *Chargé de mission Leader*
04 70 35 26 61 • 06 70 69 84 83
l.jacquart@sologne-bocage-bourbonnais.fr



Le programme Leader officiellement ouvert en Sologne et Bocage bourbonnais

Le Groupe d'Action Locale « Sologne et Bocage Bourbonnais » ouvre officiellement le dossier du programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), sur le secteur nord Allier, jusqu'en 2013. Ce programme, ouvert aux initiatives en milieu rural, permet aux porteurs de projets de recevoir un soutien financier européen. D'ores et déjà plusieurs initiatives ont été lancées alors que d'autres sont à l'étude.

Retenu dans le cadre d'un appel à projet régional pour porter le programme LEADER, pour la période de 2007 à 2013, le GAL (Groupe d'Action Locale), qui agit au nom du Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais, va permettre, grâce à une enveloppe issue du fonds européen agricole d'environ 1,5 million d'euros, de financer des projets innovants de développement rural.

Très largement ouvert, ce programme s'adresse aux communes, aux EPCI, aux Chambres consulaires, aux associations, aux entreprises, aux exploitants agricoles tout comme aux particuliers. Charge aux porteurs de projets de formuler les objectifs de leur démarche auprès de l'équipe du GAL. Si le projet est susceptible de recevoir un soutien, une étude plus précise sera engagée jusqu'à la décision du « Comité de programmation », instance locale composée de membres issus des secteurs privés et publics, qui rendra ou non une décision d'attribution de l'aide financière. Afin de recevoir ce soutien, les projets soumis à l'étude devront impérativement s'inscrire dans l'un des 4 axes de projets définis par le GAL :

- Développement économique et des services
- Accueil de population et développement touristique
- Valorisation du patrimoine naturel, paysager et culturel
- Coopération entre les territoires ruraux européens

Ce secteur, composé de 83 communes, 90 000 habitants répartis sur 2 500 km², 5 Communautés de communes, 1 Communauté d'agglomération, fait déjà montre d'une réelle force d'initiative au vu des projets déjà en cours d'instruction (Implantation d'une

coopérative d'aide à la création d'entreprises, développement éolien, festival classique, organisation d'un service de transport à la demande...)

Afin d'informer au mieux les porteurs de projets potentiels, le GAL vient de mettre en ligne un site internet. Que ce soit en matière de promotion du territoire ou d'aide à la démarche administrative, ce site, www.sologne-bocage-bourbonnais.fr, en ligne depuis quelques semaines, informe les porteurs de projets intéressés des différents types de dossiers en cours et des étapes à suivre pour conduire à terme une initiative.

Avis aux intéressés pour vivre et venir vivre en Sologne Bocage bourbonnais !





Le territoire

Le Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais s'étend au nord-est du département de l'Allier. Il est organisé autour de Moulins, préfecture du département. Le territoire jouit d'un environnement naturel préservé marqué par deux cours majeurs l'Allier et la Loire. L'eau est également source de détente et bien-être avec la station thermale de Bourbon-l'Archambault ou encore le tourisme fluvial sur le canal latéral à la Loire. Berceau des ducs de Bourbon, le territoire a hérité d'un patrimoine architectural remarquable qui est, avec le parc de loisirs le Pal et le Centre National du Costume de Scène, le principal moteur de l'accueil touristique.

Situé à proximité de grands bassins industriels et de consommation, le territoire est au carrefour de grands flux de fret et à l'intersection de grands axes routiers et ferroviaires (A77/N7, l'A75, RCEA) qui jouent un rôle majeur dans les échanges européens. Cette attractivité économique s'oriente autour de grands secteurs : la logistique multimodale, la mécanique et l'électromécanique, les métiers d'art et de création, l'agroalimentaire (autour de l'élevage charolais), le tourisme historique et de loisirs. Les commerces et services sont également présents dans les pôles de services intermédiaires du territoire.



LE BOCAGE BOURBONNAIS COUVRE LA PLUS GRANDE PARTIE OUEST ET CENTRALE DU DÉPARTEMENT, SUIVI DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE POUR LA PARTIE EST-NORD-EST.

Le bocage bourbonnais

Au nord, et ne dépassant guère les 500 mètres d'altitude, le Bocage bourbonnais occupe une bonne moitié du tiers du département, avec deux déclinaisons, centre et ouest (pour la partie comprise entre le val de Cher et les limites occidentales du territoire). Le Bocage est notamment remarquable pour sa richesse en forêts et bois, dont la célèbre forêt de Tronçais) mais aussi les forêts de Moladier, Bagnolet, Civrais, Soulongis, Grosbois, Dreuille, Lespinasse ou la Suave.

La Sologne bourbonnaise

A l'est, reliant le val d'Allier et les frontières avec la Nièvre et la Saône-et-Loire, la Sologne bourbonnaise présente un bel équilibre entre prairies, cultures, bois et étangs, ce compromis entre agriculture et espaces semi-sauvages constituant un écrin très favorable à la faune et à la flore.

83 communes
90 000 habitants
Superficie de 2 500 km²
Densité de 35 hab/km²
5 Communautés de communes
1 Communauté d'agglomération

Leader

Leader est un programme européen destiné aux zones rurales qui permet en France de soutenir plus de 200 territoires porteurs d'une stratégie de développement organisée autour d'une priorité ciblée. Ces territoires ont mis en place des Groupes d'Action Locale (GAL) dont le fonctionnement est organisé autour de la participation aux décisions d'une majorité de partenaires privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises).

Leader se déploie sur les années 2007-2013, il fait suite à trois premières générations de programme d'initiative communautaire (LEADER I, II et +) dont la vocation est d'ouvrir de nouvelles voies pour les interventions européennes.



Un programme : Leader et le territoire Sologne Bocage

Pour la période de 2007 à 2013, le Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais a été retenu dans le cadre d'un appel à projet régional, pour porter le Programme d'Initiative Communautaire LEADER. Mis en œuvre par le GAL (Groupe d'Action Locale), qui agit au nom du Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais, Il va permettre, grâce à une enveloppe d'environ 1, 5 million d'euros, de financer des projets innovants de développement rural.

Un territoire : le Territoire de projet en Sologne et Bocage bourbonnais

Créée en avril 2007, l'association Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais a vocation de regrouper et de fédérer les Communautés de communes et d'agglomération d'un territoire spécifique afin d'élaborer ensemble des projets et des actions à une échelle plus large. Au quotidien, l'association oeuvre à l'accompagnement et au soutien en ingénierie des porteurs de projet dans le montage et le suivi de leurs actions. Cela signifie concrètement que l'association met à disposition des collectivités les compétences de son équipe d'ingénierie pour élaborer des dossiers de demande de subvention, négocier avec les partenaires financiers Etat, Région, Département et animer le territoire.

Véritable « instance de coopération », l'association n'est pas une intercommunalité, elle n'a pas de vocation à « gérer », mais à coordonner, impulser et prospecter dans le sens du projet de territoire défini en commun. C'est un outil de réflexion et de coordination qui oeuvre pour la mise en place d'une politique d'aménagement équilibrée et pertinente à l'échelle de son territoire.

Pour bénéficier d'un financement FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), via le programme LEADER, il faut que votre projet s'intègre dans la stratégie fixée par le Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais.

Quels types de projets peuvent être retenus ?

Le programme Leader sur le secteur de la Sologne et du Bocage bourbonnais n'est réalisable que dans le cadre de projets développés autour de 4 axes distincts :



Axe 1

Le programme Leader donne la priorité aux actions innovantes qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration des services à la personne et de renforcement de l'image du territoire notamment dans les domaines environnementaux (éco-construction, énergies renouvelables...).

Axe 2

Organiser et professionnaliser pour promouvoir la qualité de vie à l'extérieur et mobilier les habitants. Il s'agit ici de doter le territoire d'outils d'accompagnement et de développer les compétences des acteurs afin de renforcer la politique d'accueil à destination des nouveaux actifs et des touristes.

Axe 3

En soutenant les projets qui favorisent les pratiques éco-citoyenne, améliorent la protection de l'environnement, la préservation des paysages et de la bio-diversité et qui améliorent la qualité architecturale et paysagère du territoire.

Axe 4

LEADER favorise l'émergence de projets communs de coopération transnationale entre les acteurs des territoires ruraux.

Qui peut déposer un dossier ?

A tout type de porteurs de projets dès lors que le projet a vocation à se réaliser dans le périmètre du programme LEADER du GAL Sologne et Bocage bourbonnais, qu'il entre dans une des thématiques retenues et qu'il réponde aux exigences de LEADER : commune, EPCI, Chambres consulaires, association, entreprise, exploitant agricole, particulier... les opérations de programmation sont ouvertes jusqu'en 2013.

Que va financer Leader ?

Leader peut financer des dépenses immatérielles (études, ingénierie, formations, promotion, sensibilisation...) et des dépenses matérielles éligibles sous certaines conditions (investissement de petite dimension) et si l'action entre dans l'un des axes ci-dessus.

Les grandes infrastructures ne sont pas finançables.

Comment se déroule l'instruction d'un dossier ?

Le parcours d'un dossier se définit en 3 phases :

1- la phase préparatoire

Il est dans un premier temps nécessaire de prendre contact avec le GAL Sologne et Bocage bourbonnais qui examinera la pertinence du projet avec la stratégie du GAL.

2- la conception du dossier

Dans un second temps, les agents du GAL accompagneront le porteur de projet dans la formalisation et le montage de son dossier (financement LEADER et co-financement).

3- Etude du dossier

Le dépôt du dossier doit se faire au GAL (pour LEADER et pour les co-financeurs) qui émet alors un récépissé de dépôt et vérifie la complétude du dossier. Le GAL envoie un accusé de réception de dossier complet ou incomplet (le cas échéant le GAL récupère les pièces manquantes auprès des porteurs de projet). Le dossier est ensuite étudié par la DRAAF (Service du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et de la ruralité) qui en vérifie la partie réglementaire.

La demande de subvention est alors examinée en Comité de Programmation du GAL qui se réunit 4 fois par an et qui accepte ou non la demande. Le Comité de Programmation est composé des élus du Territoire de Projet en Sologne et Bocage bourbonnais et d'acteurs du territoire.

Une fois le projet accepté par le Comité de Programmation, une convention d'attribution de l'aide Leader est adressée. L'aide financière sera alors versée par l'Agence de Service et de Paiement.

Annexes

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS EN COURS DE RÉALISATION :

- *Création d'un établissement Appuy Créateurs à Bourbon-l'Archambault*
- *Aide à la décision en matière de développement éolien*
- *Concert classique en bocage*
- *Exécution d'un service de transport à la demande en zone rurale sur le territoire de Moulins Communauté : Tadéal*
- *Coopération avec le Portugal dans le cadre du festival Jean Carmet*

**Pour plus d'information,
vous pouvez contacter :**

Lucas JACQUART,
Chargé de mission Leader
04 70 35 26 61
06 70 69 84 83
l.jacquart@sologne-bocage-bourbonnais.fr

Liste des communes éligibles au programme Leader sur le territoire Sologne Bocage bourbonnais :

03002 Agonges	03117 Franchesse	03207 Pierrefitte-sur-Loire
03009 Aubigny	03119 Gannay-sur-Loire	03210 Pouzy-Mésangy
03011 Aurouër	03120 Garnat-sur-Engièvre	03214 Rocles
03012 Autry-Issards	03121 Gennetines	03218 Saint-Aubin-le-Monial
03013 Avermes	03122 Gipcy	03229 Saint-Ennemond
03015 Bagneux	03124 Gouise	03238 Saint-Hilaire
03019 Beaulon	03132 Jaligny-sur-Besbre	03240 Saint-Léon
03025 Bessay-sur-Allier	03057 La Chapelle-aux-Chasses	03241 Saint-Léopardin-d'Augy
03026 Besson	03183 Le Montet	03245 Saint-Martin-des-Lais
03036 Bourbon-l'Archambault	03309 Le Veudre	03247 Saint-Menoux
03039 Bresnay	03144 Liernolles	03251 Saint-Plaisir
03040 Bressolles	03146 Limoise	03253 Saint-Pourçain-sur-Besbre
03046 Buxières-les-Mines	03150 Louroux-Bourbonnais	03260 Saint-Sornin
03054 Chapeau	03155 Lurcy-Lévis	03263 Saint-Voir
03064 Château-sur-Allier	03156 Lusigny	03265 Saligny-sur-Roudon
03065 Châtel-de-Neuvre	03162 Marigny	03275 Souvigny
03067 Châtelperron	03169 Meillard	03283 Thiel-sur-Acolin
03069 Châtillon	03170 Meillers	03284 Thionne
03071 Chavroches	03171 Mercy	03286 Toulon-sur-Allier
03073 Chemilly	03177 Monétay-sur-Loire	03287 Treban
03074 Chevagnes	03180 Montbeugny	03290 Trévol
03076 Chézy	03184 Montilly	03292 Tronget
03085 Coulandon	03190 Moulins	03300 Vaumas
03090 Couzon	03197 Neuilly-le-Réal	03312 Vieure
03092 Cressanges	03198 Neure	03316 Villeneuve-sur-Allier
03099 Deux-Chaises	03200 Neuvy	03320 Ygrande
03100 Diou	03202 Noyant-d'Allier	03321 Yzeure
03102 Dompierre-sur-Besbre	03203 Paray-le-Frésil	